Décision n° 2020-1199 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 21 octobre 2020 abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 7 avril 2020 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 21 octobre 2020,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2020-1199
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 21 octobre 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199104706	SOC EXPLOIT ETS VISSEYRIAS	63 PUY-GUILLAUME	2 VHF
199110601	SUCRERIES DISTILLERIES	62 LILLERS	2 UHF
199206685	EARL DU BURGHOF	68 RUMERSHEIM-LE-HAUT	1 VHF
199405699	CENTRE EDUCATION SECURITE ROUTIERE 66	66 RIVESALTES	1 UHF
199500446	SOC ETUD INVENT ELECTR MECANIQ	77 CROISSY-BEAUBOURG	1 UHF
200000785	GROUPE MEAC S.A.S.	17 SAINT-PORCHAIRE	1 UHF
200100006	ASS SPORTIVE GOLF ST GERMAIN	78 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	1 UHF
200300129	PV RESIDENCES & RESORTS FRANCE	74 CHAMONIX-MONT-BLANC	1 VHF
200401214	URBANIA VAL D OUEST	92 PUTEAUX	2 UHF
200500245	MOY PARK BEEF ORLEANS	45 FLEURY-LES-AUBRAIS	2 UHF
200501034	SUCRERIES DISTILLERIES	62 LILLERS	2 UHF
200501553	FRANCE LITIERE	79 CERSAY	1 UHF
200600468	ACB	94 ALFORTVILLE	2 UHF
200700831	SOCIETE D'ENVIRONNEMENT DU BASSIN DE LACQ	64 MONT	1 UHF
200700965	SERIS SECURITY	90 BELFORT	1 UHF
200701099	SERIS SECURITY	68 COLMAR	1 UHF
200701429	SERIS SECURITY	68 MULHOUSE	1 UHF
200701798	UNIQLO EUROPE LTD	92 PUTEAUX	1 UHF
200800735	SERIS SECURITY	57 METZ	1 UHF
200800738	SERIS SECURITY	54 NANCY	1 UHF
200800782	SERIS SECURITY	67 STRASBOURG	1 UHF

Annexe à la décision n° 2020-1199
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 21 octobre 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
200901128	UNIQLO EUROPE LTD	75 PARIS 9	5 UHF
200901172	S I S P	17 LA ROCHELLE	2 UHF
201000301	SOCORAIL	57 HAGONDANGE	1 UHF
201000318	PANTHERA SECURITE	73 CHAMBERY	2 VHF
201000404	PAN POT	83 LES ARCS	1 UHF
201000717	SYSOCO	73 STE HELENE DU LAC	1 UHF
201000719	SYSOCO	73 STE HELENE DU LAC	1 VHF
201000800	LYCEE GEN TECHNO LA MARTINIERE DUCHERE	69 LYON 9EME	1 UHF
201000912	EAUX MINERALES GAZEUSES DE SAINTE MARGUERITE	63 SAINT-MAURICE	1 UHF
201001249	LS PORT AUX CERISES LOISIRS SPORTIFS PORT AUX CERISES	91 DRAVEIL	4 UHF
201101264	UNIQLO EUROPE LTD	92 PUTEAUX	1 UHF
201201164	UNIQLO EUROPE LTD	92 LEVALLOIS-PERRET	1 UHF
201300398	SYDED 87	87 PEYRAT-DE-BELLAC	5 UHF
201302226	UNIQLO EUROPE LTD	75 PARIS 15	1 UHF
201400279	PARIS HABITAT-OPH	75 PARIS 13	2 UHF
201400349	UNIQLO FRANCE	75 PARIS 4	1 UHF
201400350	UNIQLO FRANCE	13 MARSEILLE 2	1 UHF
201400440	SERIS SECURITY	10 TROYES	1 UHF
201400442	SERIS SECURITY	51 REIMS	1 UHF
201400443	SERIS SECURITY	51 REIMS	1 UHF
201400971	UNIQLO EUROPE LTD	67 STRASBOURG	1 UHF

Annexe à la décision n° 2020-1199
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 21 octobre 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201400972	UNIQLO EUROPE LTD	94 THIAIS	1 UHF
201401362	SPIE BATIGNOLLES VALERIAN	76 OUDALLE	3 UHF
201500088	SYND MIXT PROD D'EAU POTA & TRAIT DECHETS DU GERS-TRIGONE	32 VALENCE-SUR-BAISE	1 UHF
201500180	SAUTEL DISTRIBUTION	17 PERIGNY	1 UHF
201500259	GRAND ANGOULEME	16 ANGOULEME	1 UHF
201500432	SOCIETE ENTREPRISE DEGAINE	35 RENNES	1 UHF
201501128	PLANET HOLLYWOOD FRANCE L.C	77 CHESSY	1 UHF
201501153	COMMUNE DE DORDIVES	45 DORDIVES	1 UHF
201501238	ICTS FRANCE	95 ROISSY-EN-FRANCE	1 UHF
201501341	UNIQLO EUROPE LTD	75 PARIS 6	1 UHF
201600718	PWS MOBILITY	75 PARIS 7	1 UHF
201900207	EIFFAGE CONSTRUCTION RHONE LOIRE	69 JONAGE	5 UHF
201900304	EIFFAGE CONSTRUCTION RHONE LOIRE	69 LYON 5EME	3 UHF
201900624	PARIS OUEST CONSTRUCTION	95 LOUVRES	1 UHF